



COMMISSION FUTSAL

RÉUNION N°04

Réunion du : Lundi 25 avril 2022

À : 18h00

Présidence : M. FACHTALI Mustapha

Présents : Magid et Mustapha FACHTALI, Olivier HERMINE, Sami OULHACI (District), Pierre-YVES BERNIER (CTD DAP), Patrick BEL ABBES (District),

Invités : Serge COMITÉ, Patrick GELORMINI et Mohamed MEGHEDMI (Futsal Dignois), Michaël ROCHARD (MVR Futsal), James SANTANA et Habib KHEDDIM (EP Manosque)

Excusé(s) : Francky TRAPOLINO (St André-les-Alpes), Willy HONORÉ (US Seyne les Alpes)

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance



La commission approuve le PV N°3 et passe à l'ordre du jour suivant :

- Accueil
- Point des clubs présents
- État des lieux de l'offre de pratique
- Projection sur la pratique spécifique seniors
- Questions diverses

ACCUEIL ET POINTS DES CLUBS

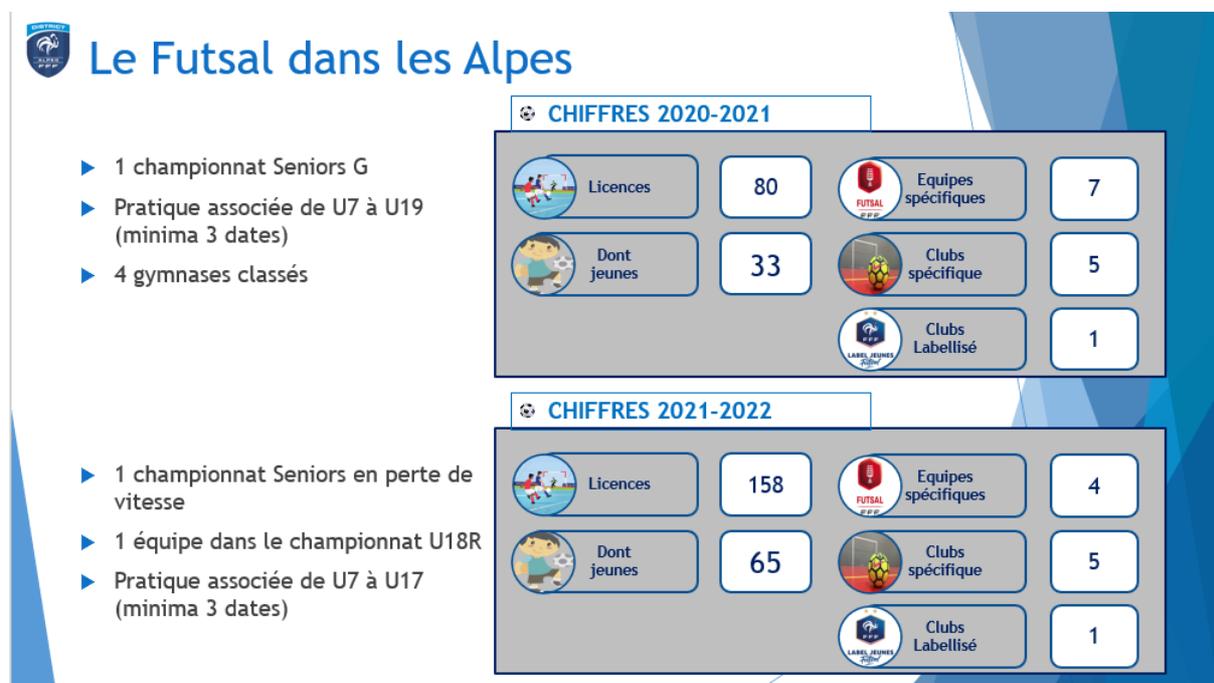
Patrick Bel Abbes accueille les participants en précisant que l'objectif est double : écouter les besoins des clubs et répondre aux obligations (fédérales et régionales). Les représentants des clubs sont invités à donner leur humeur du moment sur leur club et la vision du futsal alpin au travers d'une météo locale. La vision globale des clubs du Futsal alpin est besoins de faire mieux, mais que les difficultés d'accès aux infrastructures est le premier frein, suivi du coût financier.

Clubs	Etat des lieux 28 Octobre 21	Etat des lieux 25 Avril 22	Objectifs	Projet club
ASPTT Manosque	2 équipes pour 24 licenciés Gymnase Centre Regain	2 équipes Gymnase Centre Regain	Accéder en Ligue	NON seul projet sportif
EP Manosque	2 équipes s'engageraient. Jouerait à Regain	2 équipes Gymnase Centre Regain	Plaisir.	NON
MVR Futsal	1 équipe validée. 1 équipe U18 engagé dans le championnat régional.	1 équipe 1 équipe U18 engagé dans le championnat régional.	Accéder en Ligue. Maintien en U18 R Futsal	Développer le futsal
Futsal Dignois	Pas équipe engagée	Pas équipe engagée	A voir dans le futur	
US VIVO 04	1 équipe Futsal	1 équipe Futsal		En partie, Section ancrée dans le club.



ETAT DES LIEUX DU FUTSAL ALPIN

Le nombre de licence Futsal, à l'image du nombre de licence total, à retrouver son niveau d'avant covid.



Le Futsal fait partie intégrante du projet de développement du District. Des objectifs étaient fixés pour cette saison (21-22). Ils seront reconduits et augmenter pour la saison prochaine.





PROJECTION SUR LES OFFRES DE PRATIQUES 2022-2023

1^{er} temps de réflexion – Offres de pratiques

Les points suivants ont été ressortis par les intervenants :

- Mise en place d'un championnat
- Proposer un championnat jeune (U15 à U17)
- Mise en place d'un évènement Futsal District
- Accueillir un évènement (phase finale du futsal régionale ou nationale)

En aparté, des points sur les règlements incitatifs et des dotations matériel lors de création d'équipes ont été également évoqués.

2^{ème} temps de réflexion – Calendrier général

Mise en place d'un calendrier général. Notamment le championnat.

La commission étudie la possibilité de réaliser un évènement festif ouvert à tous les clubs pour promouvoir le futsal

CALENDRIER GENERAL FUTSAL 2022/2023

Pratique spécifique		Pratique associée			Formation	
Match en semaine	Seniors Futsal	U15/U17	U11/U13	U7/U9	Féminines	
SEPTEMBRE						
OCTOBRE	REPRISE DU CHAMPIONNAT					
NOVEMBRE		J1				Formation arbitre futsal 4 Novembre ?
DECEMBRE	¼ de finale de coupe					
JANVIER			Futsal des neiges	Futsal des neiges	Coupe Futsal Féminine	Module Futsal
FEVRIER		J2				
MARS						
AVRIL	½ Finale de coupe	Finale				
MAI	Finale de coupe Fin du championnat					
JUIN						
TOTAL	16 à 20 journées	3 journées	3 journées	3 journées	1 journée	3 à 5 journées



COPA COCA COLA FUTSAL

Après la présentation, les clubs présents ainsi que les membres de la commission ont validé la mise en place de cette compétition. Une sollicitation des terrains de sports des collègues sera faite en conséquence.

Programme :

- Mai : Communication active sera également faite auprès de l'ensemble des clubs.
- Juin (2^{ème} quinzaine) : Compétitions
- Juillet (début) : Finale si nécessaire

Cet évènement devra être terminée **pour le 10 juillet.**

COUPE DES ALPES

Les membres de la commission Futsal ont donc décidé de maintenir cette coupe des Alpes Futsal.

Pour la campagne de la Coupe des Alpes Futsal, MVR Futsal ne souhaitant pas y participer. Les équipes suivantes sont engagées (Les équipes réserves ne sont pas admises) :
ASPTT Manosque- EPM Manosque – Vivo 04

Programme de l'épreuve :

- **Mercredi 11 mai 2022 : les demi-finales se joueront donc sous la forme d'une triangulaire avec les 3 équipes au gymnase de Regain**
- **Mercredi 18 mai 2022 : la final aura lieu au gymnase de Regain.**

FORMATIONS

La mise en place du module Futsal Perfectionnement est souhaité par certains membres. Un rappel est fait sur la nécessité d'assister déjà au module Futsal Base.

Un module est prévu en janvier 2023 par les conseillers techniques.

Les besoins de formations sont relevés :

- Futsal Dignois : 5
- ASPTT Manosque : 2
- EP Manosque : 2
- MVR Futsal : 1



PROCHAINE RÉUNION

➡ Le jeudi 2 juin 2022 à 18h

Représentant Commission Futsal

M.FACHTALI

Le Secrétaire de séance

S.OULHACI

